



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ENTRE LE MINISTÈRE DE LA
TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES
ET L'INTERFONCTION PUBLIQUE FO
DU VENDREDI 2 AVRIL 2021**

OBJET : Protection Sociale pour les retraités de la Fonction Publique

À la suite de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique.

Réunion en visioconférence entre le ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques représenté par :

- Monsieur BONNOIT, Conseiller Social, politique salariale et Sociale, Budget et Evaluation, et la délégation Force Ouvrière, représentée par :
 - Christian GROLIER, Secrétaire Général de la FGF et de l'UIAFP-FO
 - Jean-Paul PRADY, secrétaire général adjoint UFR-FO
 - Bernard RIBET, représentant UFR-FO
 - Denis BASSET, représentant de la Section Nationale des Retraités de la Fédération (FSPS FO)

Nous nous félicitons de cette rencontre bilatérale en visioconférence. Celle-ci ne règle pas tout, mais elle aura au moins permis à Force Ouvrière d'exprimer ses revendications.

Nous ferons en sorte que cette première rencontre puisse être renouvelée autant de fois que nécessaire car, pour Force Ouvrière, le dossier de la protection sociale complémentaire pour les retraités mérite d'être traité sur le fond autant sur la partie du panier de soins que sur la perte d'autonomie et la dépendance.

En préambule, la délégation Force Ouvrière a rappelé ses attentes et revendications :

- Dans le futur contrat de groupe collectif, quelles réponses avons-nous pour que les retraités obtiennent un maintien des garanties égales par rapport à l'existant ?
- Le futur opérateur utilisera-t-il la solidarité intergénérationnelle pour indexer le montant de ses cotisations ?
- Comment cette solidarité sera-t-elle traitée au sein du contrat collectif ?
- Le futur contrat de groupe collectif couplera-t-il le niveau santé avec la couverture des risques prévoyance et perte d'autonomie ?
- Nous avons rappelé que nous n'accepterions pas une augmentation de la cotisation de base pour garantir le maintien d'un panier de soin de qualité.

- Nous avons également rappelé que, pour Force Ouvrière, il ne saurait y avoir adhésion obligatoire à un futur éventuel contrat collectif.

Pour conclure, nous avons rappelé que la revendication que nous portons depuis des années reste complètement d'actualité. Nous exigeons une aide financière pour l'ensemble des retraités de la Fonction Publique (quel que soit le versant d'origine du retraité), sous la forme d'une défiscalisation de la cotisation et/ou d'un crédit d'impôt.

REPONSE de Monsieur BONNOIT, représentant le ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques.

- Il faut que le dispositif profite à tout le monde (actifs et retraités).
- Il faut garantir un stock de solidarité permettant aux retraités d'en bénéficier, d'où la volonté de l'adhésion obligatoire des actifs garantissant pour lui un nombre de sociétaires important favorable à la solidarité intergénérationnelle.
- Sur les positions et revendications de Force Ouvrière, pas de réponses concrètes à apporter, car le ministère est encore dans un cadre de construction du dispositif.
- La volonté du ministère est la mise en place de contrats collectifs à adhésion obligatoire.
- Concernant la défiscalisation et le crédit d'impôt (pour les retraités), cela dépasse le cadre Fonction Publique, cela doit être évoqué au niveau interprofessionnel.
- Le décret d'application de l'ordonnance paraîtra dans les 6 mois, permettant de caler les objectifs techniques avec l'adhésion des futurs retraités ? à suivre...

Nous ne manquerons de vous tenir informés des suites données à cette audience.

Paris, le 14 avril 2021